

Postulat (art. 64 al. 1 du Règlement du Conseil communal)  
adressé à la Municipalité de Blonay-St-Légier, séance du CC du 27.09.2022

## **Inciter aux pratiques vertueuses de l'utilisation de l'eau**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales,  
Messieurs les Municipaux,

Les restrictions d'eau qui caractérisent cette année 2022 et l'impossibilité de rouvrir la piscine de Clos-Béguin à la rentrée scolaire ont focalisé l'attention de la population de notre commune sur cette importante thématique. Nombreux sont les habitants et les habitantes s'étant insurgés sur l'apparente abondance en eau de certains foyers – piscines privées pleines, piscine scolaire vide – et sont arrivés à la conclusion qu'on privilégie en somme les intérêts privés au détriment de la collectivité publique et de l'apprentissage scolaire.

Quoique le nombre de permis attribué chaque année pour la construction de nouvelles piscines privées questionne fortement le bon sens, les choses ne sont pas si simples. La problématique de la piscine scolaire ne peut être mise en relation avec celle des piscines privées. De plus, le seul fait de posséder une piscine ne peut être la preuve d'un gâchis d'eau : tout dépend de quelle eau il s'agit et de comment la piscine est gérée. D'autres utilisations de l'eau, comme des bains fréquents, de longues douches quotidiennes, l'arrosage des gazons, le nettoyage d'une voiture, des robinets inutilement ouverts, etc. sont autant d'exemples d'utilisations gourmandes de l'eau.

L'eau est d'autant plus précieuse et rare qu'elle provient principalement de sources naturelles captées sur le territoire de notre commune. Or, les sources, nous le savons, sont aussi exposées au tarissement. L'identification et l'exploitation de nouvelles sources ou autres réserves d'eau nous sortira pour un temps des pénuries, mais ne résoudra pas le problème de fond. Au vu des plans d'affectation en cours ou à venir et de l'augmentation de la population y afférente, ainsi que de l'évolution prévue des températures, l'utilisation parcimonieuse de l'eau sera un élément déterminant pour le bien-être collectif.

Il semblerait donc judicieux, comme cela se fait dans le domaine des déchets, que les autorités communales prennent les devants et sensibilisent toute la population à la problématique de l'eau et à son utilisation responsable et parcimonieuse. Les années à venir s'annoncent difficiles en matière d'eau et les restrictions en cours peuvent être le déclencheur de bons réflexes que nous devons adopter à long terme.

**Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de rédiger et diffuser un guide complet sur les pratiques vertueuses de l'utilisation de l'eau. Ce document s'adresserait à tous les ménages ainsi qu'aux entreprises privées et aux acteurs publics, et il prioriserait les thématiques en fonction de leur impact sur la consommation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments.**

Nous remercions pour l'attention accordée et demandons le renvoi immédiat de ce postulat à la Municipalité pour analyse et rédaction d'un rapport, accompagné si nécessaire d'un projet de décision.

Pour les Vert.e.s, Mirta Olgiazi Pelet et Dolores Gédet

Blonay-St-Légier, le 26 septembre 2022

